



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240710-202407D039-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024
N° 202407D039

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
9 Juillet 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la
convocation :
3 Juillet 2024

Domaine
Administration
Générale
Pour : 21
Contre : 4
Abstention : 2

L'an Deux Mil vingt-quatre le 9 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - V. PEYROL - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. ROGNARD - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN -

ABSENTS :
S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
F. JANET a donné pouvoir à F. MARECHAL
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT
D. SEBAI a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF

OBJET : RESILIATION DE L'ADHESION AU LABEL « STATION VERTE »

La commune de Villars-les-Dombes a été labellisée 'Station Verte' le **17 novembre 1964**. Le label 'Station Verte' est un label touristique à vocation écotouristique attribué à des communes touristiques du milieu rural et/ou de moyenne montagne.

Pour une commune, être labellisée 'Station Verte' permet d'être identifiée et reconnue comme une destination nature, authentique, de partage mais également de préservation du patrimoine naturel et culturel. Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs proposant des séjours porteurs de sens, une offre de loisirs de pleine nature, des animations et festivités mais également des commerces et des services adaptés à la clientèle locale et touristique.

Le montant de la cotisation est fonction du nombre d'habitants. La Commune de Villars-les-Dombes se trouve dans la tranche B, c'est à dire celle pour les communes qui ont une population municipale de comprise entre 2 000 et 5 000 habitants, soit 1 500 euros en 2024.

Au regard du principe de subsidiarité de compétences, la compétence Tourisme ayant été transférée à la Communauté de Communes de la Dombes, et dans une logique de bonne gestion des deniers publics, il est proposé au Conseil Municipal de résilier l'adhésion de la Commune à cette association. Une telle résiliation doit, en conformité avec le règlement intérieur de l'association faire l'objet d'une délibération de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité. (**Contre : M. Canard, J. Lienhard, S. Baudin, P. Noblet – Abstention : A. Duperrier, I. Vaures**)

- **AUTORISE** M. le Maire à notifier la résiliation de l'adhésion de la Commune au Label Station Verte
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la pleine réalisation de cette décision.

Le 10 Juillet 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

